

AVENANT 1

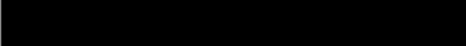
Contrat associé : bon de commande 710100299

Prestataire de services : Nicole Fillion

Objet : **Montant additionnel de 171.90 \$ dans le cadre du contrat des services juridiques en vigueur**

ENTRE : **OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE**, personne morale légalement instituée par la *Charte de la langue française*, représentée par Me Sarah Boudreau, directrice des Affaires juridiques, dûment autorisée, ayant son siège social au 276, rue Saint-Jacques, bureau 400, Montréal (Québec) H2Y 1N3;

(ci-après appelé « l'Office »),

ET : **Nicole Fillion**, personne physique exploitant une entreprise individuelle, ayant son adresse au 


(ci-après appelé « **Me Nicole Fillion** »).

Mandat du contrat initial : Contrat de services juridiques visant l'accompagnement et le soutien dans le cadre d'un recours judiciaire et pour la formation en matière d'accès à l'information du 23 octobre 2024

Durée du contrat initial : du 17 mars au 30 juin 2025

Montant du contrat initial (excluant les taxes) : 2 100\$

Avenant au contrat initial : L'Office et le prestataire de services conviennent aux modifications au contrat associé, bon de commande numéro 710100299, ayant pour résultat l'ajout d'un montant supplémentaire de 171.90 \$ lié au mandat de services juridiques visant l'accompagnement dans le cadre d'un recours judiciaire, soit l'équivalent de 8.18 % de la valeur initiale du contrat en cours d'exécution et réparti comme suit :

1. **Valeur contractuelle ajustée :** Au mandat s'ajoute un montant de [REDACTED] \$ (excluant les taxes) au même taux horaire de [REDACTED] \$ (excluant les taxes) prévu au contrat pour les frais de service juridique représentant [REDACTED] minutes additionnelles à la banque d'heures prévue initialement.
2. **Valeur contractuelle ajustée :** Au mandat s'ajoute un montant de [REDACTED] \$ (excluant les taxes), représentant des ajouts en cours du contrat en vigueur pour les frais de déplacement en vertu de la Directive concernant les frais de déplacement des personnes engagées à honoraires par des organismes publics.

Il n'y aura pas d'autres frais additionnels d'ici la fin du terme du contrat de service en vigueur.

Le montant additionnel du présent avenant porte le montant maximum du contrat à 2 271.90\$ (excluant les taxes).

Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés.

Signatures :

Original signé

Me Nicole Fillion
Avocate

11/07/2025
Date

Original signé

Me Sarah Boudreau
Directrice des Affaires juridiques
Office québécois de la langue française

2025-07-14
Date